

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2019 – 20H30

Date de convocation : 03/09/2019

Présents : MM. PANNAUD, FOURRÉ, Mme GRELET, M. GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. GIRARD, Mme MONTALESCOT, MM. RICHON, CANUS, Mme FOURNALES, M. WATTEBLED, M. PISSIER, Mmes GAUDIN, QUÉRÉ-JELINEAU, MM. DUVAL, JOUHANNET.

Excusés ayant donné pouvoirs : Mme ALIGANT, M. HANNIER.

Excusés : Mme LAFAYE, M. TARDY.

Absents : MM. NAUD, NORMAND.

Secrétaire de séance : Mme FOURNALES.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 8 juillet 2019.

RAPPORTS ANNUELS 2018 DE LA SEMIS –LOGEMENTS SOCIAUX

La commune a mis à disposition de la SEMIS, par le biais de baux emphytéotiques, des terrains sur lesquels elle a construit des programmes de logements sociaux dont elle assure la gestion.

La SEMIS a fait parvenir les rapports annuels 2018 pour ces programmes de logements sociaux.

Conformément à l'article L 1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an ».

Programme n° 009 – 5 logements locatifs sociaux - Avenue Charles de Gaulle

Convention du 10/03/1992

Année	Engagement conventionnel au 31.12 N-1	Résultat N	Engagement conventionnel au 31.12. Année N
2015	4441.32 €	7 677.64 €	12 118.96 €
2016	12 118.96 €	8 066.81 €	20 185.77 €
2017	20 185.77 €	8 853.34 €	29 039.11€
2018	29 038,11€	3 358,33 €	32 397,44€

Le bilan et le compte de résultat 2018, arrêtés au 31.12.2018, certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes font apparaître que ces opérations dégagent un excédent cumulé au 31/12/2018 de 32 387,44€.

Programme n°0208 – 2 logements – Rue saint Antoine - convention du 25/06/2001

Programme n°0224 – 4 logements – Rue abbé Vieuille – convention du 24/10/2002

Programme n°0271 – 9 logements – Rue des Sables – Convention du 11/03/2006

Année	N° programme	Adresse	Résultats Année N
2015	0208	Rue St Antoine	3 358.48 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	5 341.87 €
	0271	Rue des Sables	5 768.41 €
TOTAL RESULTATS 2015			14 468.76€
2016	0208	Rue St Antoine	3 493.39 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	1 442.13 €
	0271	Rue des Sables	4 419.50 €
TOTAL RESULTATS 2016			9 355.02 €
2017	0208	Rue St Antoine	4 168.24 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	6 653.16 €
	0271	Rue des Sables	-2 510.02 €
TOTAL RESULTATS 2017			8 311,38€
2018	0208	Rue St Antoine	1 653,48€
	0224	Rue Abbé Vieuille	6 962,72€
	0271	Rue des Sables	10 193,73€
TOTAL RESULTATS 2018			18 809,93€

Le bilan et le compte de résultat 2018, arrêtés au 31.12.2018, certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes font apparaître que ces opérations dégagent pour l'exercice 2018 un excédent de 18 809,93 € (Pour mémoire, tableau exercices précédents).

M. RICHON et M. DUVAL souhaitent plus de détails sur les travaux réalisés par la SEMIS sur ces logements, qui pourraient expliquer les fluctuations financières des résultats.

Conformément à l'article L 1524-5 du CGCT, le conseil municipal doit émettre un avis sur l'exercice écoulé et donner quitus au mandataire pour cette période pour l'ensemble des programmes présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de l'opération précitée, arrêtés au 31/12/2018, laissant apparaître un excédent cumulé au 31/12/2018 de **32 397,44€ pour le programme 009 et de 18 809,93€ pour les programmes 0208, 0224 et 0271.**

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE – ANNEE 2018

Depuis le 5 avril 2019, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime est devenu Eau 17.

Il est compétent pour la production et la distribution d'eau potable auprès de 426 communes et un établissement public de coopération intercommunal (EPCI), la communauté d'agglomération de Royan Atlantique, regroupant 34 communes.

En application de l'article L2224-5 du CGCT, le président du Syndicat des Eaux présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport a été présenté au comité syndical du Syndicat des Eaux 17, le 20 juin 2019. Il comporte des indicateurs techniques et financiers des services de l'eau, ainsi que des indicateurs de performance dont la mise en œuvre est obligatoire depuis le décret n°2017-675.

Ce rapport est mis à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation et accessible sur le site internet d'Eau 17 : www.eau17.fr à la rubrique « Documentation ».

A titre d'information, il est joint le rapport du délégataire VEOLIA qui intervient sur la commune de Chaniers.

Le conseil municipal doit prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2018 annexé au présent rapport.

Le conseil municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2018 d'EAU 17 sur le prix et la qualité du service d'eau potable ainsi que celui du délégataire VEOLIA.

M. PANNAUD indique que lors des travaux d'Eau 17 qui démarrent mi-septembre sur la commune, le réseau d'eau potable va être remplacé sur la RD24.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

EAU 17 est compétent pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques auprès de 389 communes et un syndicat, le SIVOM de Marennes Bourcefranc.

En application de l'article L2224-5 du CGCT, le président du Syndicat des Eaux présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport a été présenté au comité syndical d'Eau 17 le 20 juin 2019.

Ce rapport est mis à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation et accessible sur le site internet d'Eau 17 : www.eau17.fr à la rubrique « Documentation ».

A titre d'information, il est joint le rapport du délégataire VEOLIA qui intervient sur la commune de Chaniers.

Le conseil municipal doit prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2018 annexé au présent rapport.

Le conseil municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2018 d'Eau 17 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif ainsi que celui du délégataire VEOLIA.

M. PANNAUD explique que les travaux de déplacement de l'usine de dépollution vont commencer par les rues des Sables et des Potagers, avec un impact léger sur la circulation du bourg. Les travaux de déplacement de la station sont obligatoires car la station actuelle est située en zone inondable.

Eau 17 est en attente d'un accord de la SCNF pour passer les tuyaux sous les rails. Avant fin septembre, il y aura une intervention sur la départementale entre la rue Jean Moulin et le Port Hublé avec l'arrêt de la circulation sur cet axe.

La RD 24 sera fermée à partir de début octobre entre 8h et 17h. L'accès sera difficile mais possible pour les riverains, les transports scolaires et les véhicules des ordures ménagères. En dehors de ces plages horaires, il y aura un accès possible pour tous mais en voie interdite et donc aux risques de chacun.

Deux entreprises vont travailler en même temps pour réduire la durée du chantier. La voie est trop étroite pour mettre en place un alternat. Il n'y aura pas de travaux les 15 derniers jours de décembre pour les fêtes.

Pendant les travaux, le renvoi de la circulation se fera sur la RN 141, entraînant un risque d'augmentation des accidents. Il va certainement être très compliqué de traverser le Maine Allain.

Il y a eu une réunion publique organisée par Eau 17 le 28 août pour répondre à beaucoup de questions. La commune publiera des informations au fur à mesure sur son site internet (dont le dossier présenté lors de la réunion). Des banderoles sont aussi prévues pour signaler que les commerces et les services sont ouverts durant les travaux.

CREATION D'UN BASSIN D'ORAGE AUX BRANDES

La commune envisage la création d'un bassin d'orage afin de limiter les inondations persistantes au niveau du hameau des Brandes. Ce bassin disposé sur un terrain classé en zone UX ne réceptionnera que des eaux de ruissellement issues de terrains agricoles.

Le projet prévoit également :

- l'aménagement de fossés de drainage des eaux de ruissellement,
- la création d'un réseau DN600 passant sous une parcelle privative et sous le chemin des Brandes afin de rejoindre un fossé.

Le projet est soumis à l'élaboration d'un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement et de la nomenclature de la loi sur l'eau.

La création du bassin nécessite des engagements en termes d'entretien :

Type d'ouvrage	Type d'entretien	Fréquence	Devenir des déchets	Service en charge
Bassin de rétention	Ramassage des détritiques et des matières solides	4 fois / an	Filière de tri sélectif pour les déchets recyclables Les déchets non recyclables seront acheminés vers la filière Ordures Ménagères	Services techniques
	Curage	1 fois / 5-10 ans ou selon nécessité	Matières en Suspension et Boues issues du curage des ouvrages seront acheminés vers un site de traitement approprié.	

Pour effectuer cette opération, la commune doit acheter un terrain sur la parcelle ZA 23, sur une surface maximum de 2200m².

Le prix fixé avec les propriétaires est de 0,45 euros le m². La consultation du service des domaines n'est pas obligatoire.

Les études préalables ont été réalisées par Impact Eau Environnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable pour la création du bassin d'orage et son entretien,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire, dont les actes à intervenir pour l'achat des terrains.

FONDS DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LA RESTAURATION DE LEUR PATRIMOINE DOCUMENTAIRE HISTORIQUE

A la demande de la commune, les archives départementales se sont rendues sur la commune en mars dernier, afin d'effectuer une visite de contrôle et donner des conseils scientifiques concernant l'archivage.

Le rapport des archives indique que plusieurs registres d'état-civil et de délibérations nécessitent une restauration.

La restauration des documents de plus de cent ans peut bénéficier d'une aide du département de la Charente-Maritime qui correspond à 50% du coût hors taxe des travaux de reliure et de réparation (hors frais de port et assurance), avec un montant plafonné à 4 000€HT par an.

Des devis ont été réalisés auprès de plusieurs prestataires. La commune a reçu un avis technique du département sur ces travaux en août.

Il est proposé de retenir les devis de Médecin du livre, pour le registre 1790-1829, et ceux de l'Atelier du patrimoine, pour les autres registres. Ils présentent les offres techniques et économiques les plus intéressantes.

Il est aussi proposé de demander au département une subvention pour les restaurations des registres suivants :

Dépenses			Recettes		
Type de registres	Coût € HT	Coût € TTC			
Devis Médecin du livre					
Délibérations 1790-1829	277,2	277,20	Département	50% HT	1709,54
Devis Atelier du patrimoine					
Décès 1793-1799	606,86	728,23			
Décès 1800-1809	576,11	691,33			
Décès 1810-1819	626,54	751,85	Commune		2337,916
Naissances 1793 et Mariages 1793-1799	494,11	592,93			
Mariages 1810-1818	476,17	571,40			
Mariages 1800-1809	362,09	434,51			
TOTAL	3419,08	4047,46			4047,46

Lors du budget primitif il a été inscrit 4000€ pour la réalisation de ces travaux, mais la commune dispose d'un délai de 2 ans pour faire exécuter les travaux par le prestataire choisi à compter de la notification de la subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur l'opération. Il accepte de retenir les prestataires cités ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des archives départementales.

VIREMENTS DE CREDITS N°3 ET VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

- Jeux de clé unique : modification d'imputation :
 - Article 2188-8 : - 10 000 €page du budget impactée : 15
 - Article 21318-8 : + 10 000 €page du budget impactée : 15

- Etude schéma communal défense incendie :
 - Article 2183-8 : - 11 400 €page du budget impactée : 15
 - Article 2031-8 : + 11 400 €page du budget impactée : 15

Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2019 de la Commune.

Ajustements nécessaires :

Impression bulletin - Article 6231-01 : + 1 500 €	page du budget impactée : 10
Arrondis prélèvement à la source- Article 65888-01 : + 100 €	page du budget impactée : 11
FCTVA fonctionnement – Article 744-01 : + 1 600 €	page du budget impactée : 13

Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2019 du budget de la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'il convient aussi de voter des crédits supplémentaires pour le budget annexe « Lotissement les deux ruelles » :

- Travaux déblaiement cuve enterrée en béton à rembourser à la SEMIS :
 - Article 605-01 : + 2 800 € page du budget impactée : 10
 - Article 774-01 : + 2 800 € page du budget impactée : 11

Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2019 du budget annexe « Lotissement les deux ruelles ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable aux virements de crédits et aux votes de crédits supplémentaires proposés.

DEMANDE DE SUBVENTIONS – SCHEMA DE DEFENSE INCENDIE

La commune de Chaniers souhaite réaliser un schéma de défense incendie afin de répondre aux obligations réglementaires.

Cette étude comprend :

- une analyse du risque,
- une analyse de la production incendie existante,
- des propositions d'amélioration de la défense incendie avec une étude de faisabilité technique,
- un chiffrage des mises en conformité,
- des réunions.

En vue de financer ce programme, il est proposé de solliciter les subventions nécessaires auprès du conseil départemental.

Proposition de plan de financement :

Dépenses			Recettes	
	Montant € HT	Montant € TTC		Montant €
Réalisation de l'étude	9 500	11 400	Département -20%	1 900
			Commune	9 500
TOTAL	9 500	11 400	TOTAL	11 400

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur la réalisation du schéma de défense incendie et autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention pour ce projet et à signer les pièces afférentes.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - EREA THEODORE MONOD

L'équipe enseignante de l'EREA Théodore Monod (Etablissement régional d'Enseignement Adapté) de Saintes a transmis une demande de subvention en vue du financement de l'organisation d'un séjour linguistique et culturel en octobre 2019 pour les élèves de Terminale CAP.

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 150€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 150€.

LOTISSEMENT DES DEUX RUELLES – VENTE DES PARCELLES

Le lotissement des Deux Ruelles est composé de 7 lots dont un dédié à la création de logements sociaux. Les travaux de viabilisation sont terminés sur les 6 autres lots. Les travaux de VRD seront clôturés début octobre.

Le service des Domaines a été consulté sur l'estimation du prix de vente de l'ensemble des terrains. La commune a reçu un avis sur les 7 lots.

Le prix proposé pour les terrains est :

- 65€ HT le m² pour la partie constructible,
- 5€ HT le m² pour la partie non constructible.

La commune appliquera une TVA à 20% sur la vente des parcelles, soit 78€ TTC pour les terrains constructibles et 6€ TTC pour les parties non constructibles.

Les acquéreurs doivent ajouter à ce prix les frais et droits annexes (frais de notaires, droit d'enregistrement et de mutation, raccordement aux différents réseaux...).

Modalité de publicité et d'enregistrement des intéressés :

Le choix de l'acquéreur est libre, sous réserve de respecter l'intérêt général de la commune.

Modalité de vente :

A compter de la publication de cette présente délibération la commune peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation et son prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide du prix de vente des 6 parcelles comme précisés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à commercialiser les lots,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération et notamment les promesses de vente et les actes s'y rattachant.

QUESTIONS DIVERSES

- **Règlement intérieur des salles** : M. PANNAUD informe le conseil d'une actualisation du règlement actuel. Le conseil municipal propose d'attribuer des noms pour les anciennes et nouvelles salles des fêtes.
- **Fibre optique** : A l'échelle du département, Chaniers va être concernée par la mise en place de la fibre pour 2022. Toutefois il y a une demande forte du Maire d'aller plus vite pour la partie Nord-Ouest de la commune (Zones des Bandes et des Nattier) : le Département et Charente-Maritime très haut débit ont répondu favorablement à cette demande. Le chantier va être lancé pour une commercialisation des accès fibre dans ce secteur au 2^e semestre 2020.
- **Manifestations de l'été** : très bonne météo pour les manifestations et bonne fréquentation.

Les plus importantes : Feu d'artifice le 15 juillet, marché fermier le 18 juillet (installation importante par les Services techniques, remerciement de l'équipe municipale), 8 août concerts des Eurochestries, 10 août semaine fédérale du cyclotourisme avec une très belle décoration du circuit par des bénévoles dont 25 personnes ont œuvré en amont pour réaliser des fleurs en papiers et peindre des vélos, puis 40 bénévoles ont géré la circulation et l'accueil (remerciements au Comité d'Animation pour l'accueil réservé aux cyclistes), 24 août Eau Fil des bacs (randonnée, balade avec le Palissy, repas proposé par le comité d'animation, animations diverses, paddles, canoës, déambulations, modèles réduits,

peinture, dictée, concert...), le 30 août randonnée semi-nocturne, le 6 septembre forum des associations...

Fin de séance à 22h40
La secrétaire de séance
Sandrine FOURNALES